

Drone piégé utilisé par l'EI contre deux militaires français



Drone
piégé
utilisé
par l'EI
contre
deux
militaires
français

Selon des informations du Monde, deux militaires français qui étaient en opération auprès des Kurdes en Irak ont été rapatriés en France après avoir été grièvement blessé par un drone piégé de l'État islamique.

C'est un mode d'action que les forces de l'ordre redoutent sur le territoire national, et qui semble désormais déployé sur le terrain de l'adversaire. Le Monde affirme ce mardi que deux militaires français ont été gravement blessés par un drone qui avait été piégé par des militants de l'État islamique, en Irak. L'un des deux serait entre la vie et la mort.

« Les deux commandos ont été touchés par un drone volant piégé, envoyé par un groupe lié à l'EI, dans des circonstances qui restent à préciser. Les militaires auraient intercepté le drone, avant que celui-ci explose à terre. Ce mode d'action contre des forces françaises est en tout état de cause inédit », rapporte le quotidien, qui précise que ses informations sont confirmées par d'autres médias. Ce piège aurait été tendu aux commandos parachutistes qui intervenaient auprès des forces kurdes à Erbil, dans le nord de l'Irak, entre Mossoul et Kirkouk. La ville est la capitale de la région autonome du Kurdistan.

Le Monde indique que le ministère de la Défense ne souhaite pas confirmer cette attaque d'un nouveau genre et le rapatriement des deux soldats à l'hôpital militaire de Percy-Clamart, non seulement par souci de protéger les familles, mais aussi peut-être en raison des « moyens employés pour cette attaque » (on peut ajouter que de manière plus générale s'agissant des propagandes de guerre, les armées n'aiment jamais communiquer sur leurs propres pertes, préférant mettre en avant leurs réussites pour conserver le moral des troupes et le soutien des populations).

LA CRAINTE D'UN ATTENTAT PAR DRONE

La crainte est sans doute que le mode opératoire, relativement peu coûteux et surtout peu risqué pour les attaquants, ne donne des idées sur le front irakien ou syrien, mais aussi en occident. L'hypothèse qu'une petite bombe puisse être transportée par un drone sans savoir d'où il a décollé et d'où il est contrôlé est soulevée depuis longtemps par les experts de la sécurité aérienne. Elle avait notamment été évoquée en France lors du survol des centrales nucléaires par des drones.

Depuis, le législateur s'est emparé du sujet en élaborant une proposition de régulation des drones en cours d'examen, qui prévoit notamment l'obligation d'identifier les drones à distance ou de brider leur utilisation dans certaines zones réglementées. Mais par définition les lois n'ont aucune influence contre ceux qui veulent les violer, et il paraît bien difficile d'empêcher totalement le transport de bombes par drone, sauf à utiliser des moyens technologiques encore balbutiants et impossibles à déployer sur tout le territoire comme des brouilleurs, des lasers, des perturbateurs de signaux GPS, des filets, ou même des aigles.

UNE RÉPONSE ARTISANALE À L'UTILISATION DE « ROBOTS TUEURS » ?

Le fait que les troupes de l'EI utilisent des bombes montées sur des drones n'est aussi, hélas, qu'une réponse attendue à l'utilisation croissante des drones et autres engins militaires conduits à distance par les troupes alliées. En août dernier, l'armée irakienne était fière de présenter un fusil mitrailleur monté sur un véhicule conduit à 1 km de distance, qui permettait d'aller tuer sans risquer de se faire tuer, ce qui est aussi l'objectif des avions de combat semi-autonomes, des navires de guerre ou des nouveaux chars d'assaut. L'utilisation de drones piégés n'est à cet égard qu'une réponse artisanale de même nature.

Il faut ajouter qu'en droit international, l'utilisation de telles armes n'est pas interdite dès lors qu'elles visent à tuer des militaires combattants, et non des civils. La question de la régulation des « robots tueurs » a déjà fait l'objet de débats dans la communauté internationale, dans le cadre de révisions des conventions de Genève, mais les perspectives d'un accord sont excessivement lointaines. La seule piste évoquée, encore très incertaine, est l'obligation qui pourrait être faite qu'un humain reste en permanence aux commandes des engins robotisés, pour ne pas parvenir à des guerres menées par IA interposées.

[Article source]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute la France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle...)
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contacter-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : L'État islamique aurait piégé un drone et blessé grièvement deux militaires français – Politique – Numerama